

**CONSEIL DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 15 AVRIL 2026**

**L'AN 2026, le 15 AVRIL 2026, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au siège de l'Opal - 1 place Jacques de Troyes à Laon.**

**Etaient présents :**

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.  
MM. CREMONT, DELHAYE, LIEZ et MUZART, Administrateurs.**

**Excusée : Mme MARICOT, Administratrice.**

**Assistés de : MM. DOURLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeur Généraux Adjoints,  
Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directeurs de services. Mmes  
HERMI, Responsable Gouvernance, PESCE, Responsable Communication  
Institutionnelle et MARCHAND, Assistante de Direction.**

***Début de séance à 10 h 30 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.***

**ORDRE DU JOUR**

**ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS IMMOBILIERS ET MOBILIERS - PATRIMOINE DE L'OPH DE L' AISNE**

Par courrier en date du 02 mars 2026, la compagnie d'assurance MMA nous a informés de la résiliation du contrat en cours au 1<sup>ER</sup> janvier 2027.

Afin d'en assurer la continuité, il est nécessaire de remettre ces prestations en concurrence, en appel d'offres ouvert, conformément à l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, modifié par le Décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019.

La dépense annuelle est estimée à 770 000 Euros pour l'année 2027. Pour les autres années, il convient d'appliquer au minimum une augmentation de 3% par an pour anticiper l'évolution du patrimoine à assurer et les évolutions tarifaires des compagnies d'assurance.

Il est proposé de relancer ce marché pour une durée de cinq ans.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs à la bonne exécution de ce marché.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.

